

# Le Charisme

## de Louise de Marillac <sup>1</sup>

Le document romain intitulé « Rapports entre les Evêques et les religieux dans l'Eglise », paru en mai 1978, précise le sens du mot charisme :

*« Le charisme des Fondateurs se révèle comme une expérience de l'Esprit transmise à leurs disciples, pour être vécue par ceux-ci, gardée, approfondie, développée constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle.... »*

*Tout charisme authentique porte en lui une certaine dose de vraie nouveauté dans la vie spirituelle de l'Église et d'initiative dans l'action.... »<sup>2</sup>*

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont travaillé ensemble pendant 35 ans. Au long des années, ils ont partagé tout ce qui faisait l'essentiel de leur vie, leur spiritualité, leur regard sur les pauvres, leur compréhension de la mission. Il est parfois bien difficile de distinguer ce qui est le propre de l'un et de l'autre.

Le charisme de Vincent de Paul est nettement défini : « Se donner à Dieu pour le servir dans les pauvres ». Louise de Marillac s'est placée sous la conduite de Vincent de Paul et a accueilli sans difficulté ses orientations.

Il semble cependant que Louise de Marillac ait marqué de son empreinte personnelle le charisme vincentien. Il lui arrive de percevoir de nouvelles initiatives à prendre. Mais elle ne les met jamais à exécution sans l'aval de son directeur.

En parcourant les textes, il est facile de constater qu'elle incite, avec patience et ténacité, Vincent de Paul à adopter ses idées. Sa politesse et sa discrétion l'amènent lorsque la décision est prise, à s'effacer devant celui qu'elle considère comme le Responsable de la Compagnie des Filles de la Charité. Les historiens ont donc présenté toutes les actions entreprises comme relevant du génie de Vincent de Paul.

Volontiers j'attribuerais trois touches particulières à Louise de Marillac : la nécessité de la vie communautaire pour la mission, l'importance d'une formation solide, la valorisation de la femme paysanne.

### La vie communautaire pour la mission

En 1630, Louise de Marillac accueille les paysannes venues aider les Dames de la Charité pour le service des pauvres, les répartit dans les différentes paroisses où leur est procuré une chambre. Très vite, Louise se rend compte de leur isolement. Ces filles dépendent des Dames pour le service, mais elles n'ont pas de lieu de réflexion, de soutien dans cet engagement très nouveau alors.

Louise songe à les réunir en une confrérie : c'est ainsi qu'au XVIIème siècle, est appelé tout groupe ayant un but spirituel. Voulant être certaine que son projet s'inscrit dans le projet de Dieu sur les Confréries de la Charité, qu'il n'en contrariera pas le fonctionnement, elle interroge Vincent de Paul. Celui-ci se montre très réservé.

*« Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles et Dieu veut que vous soyez la sienne...; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre Seigneur. »<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Institut vincentien asiatique – Paris 2006

<sup>2</sup> Mutuae relationes n° 11 et 12

<sup>3</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – Coste I, 113

Louise prend le temps de la réflexion et de la prière. Puis, voulant accomplir ce qui lui apparaît comme un signe de Dieu pour le bien des pauvres, elle en parle à nouveau à Monsieur Vincent. Des mois s'écoulent, et vers le 15 mai 1633, jour de la Pentecôte, elle reçoit une lettre qui lui fait entrevoir une prise en compte de sa demande :

*« Pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le cœur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cet affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit »<sup>4</sup>*

La difficulté n'est pas explicitée. Elle présente deux aspects différents. Un premier obstacle concerne le fonctionnement même des Confréries de la Charité. Leur sera-t-il possible de bien fonctionner si les filles forment une Confrérie distincte, non sous la responsabilité des Dames ? N'y aura-t-il pas conflit d'autorité, difficulté de direction ? Pour Louise de Marillac, il suffira de bien faire la distinction entre ce qui regarde le service des malades, toujours sous la dépendance des Dames et ce qui regarde la vie du groupe, la vie spirituelle, qui revient à la responsable de ce nouveau groupe.

Un deuxième obstacle a du se présenter à Vincent de Paul. Cet obstacle est très lié à son époque où seules les nobles et les bourgeoises entraient en religion, menaient une vie consacrée à Dieu. Les paysannes pourront-elles vivre cette vie toute donnée à Dieu, sauront-elles vivre ensemble en communauté ? Louise qui a souvent parlé et réfléchi avec ces filles engagées dans le service des pauvres a pu apprécier leurs capacités, tester leur spiritualité. Elle peut assurer Vincent de Paul que ce projet rejoint ce que désirent certaines de ces paysannes.

Il faut encore attendre de longs mois, avant que Vincent de Paul, ayant essayé de discerner la volonté de Dieu, donne son aval. Le 29 novembre 1633, Louise accueille chez elle quelques unes (4 ou 5) des filles qui travaillent dans les Confréries de la Charité pour « *les faire vivre en communauté* », dit son premier biographe, Gobillon, curé de la paroisse Saint Laurent à Paris. Toutes les filles engagées dans les Confréries de la Charité n'ont pas voulu tenter cette aventure.

Lorsque Vincent de Paul et Louise de Marillac parleront du début de la Compagnie des Filles de la Charité, ils ne citeront pas la même date : cela peut paraître étonnant ! Louise, bien sûr, situe le début de la Compagnie au 29 novembre 1633. A cette date, sa vie a totalement changé, puisqu'à partir de ce jour, elle a partagé sa vie quotidienne avec les paysannes. Louise, en rappelant le 29 novembre, met l'accent sur la vie communautaire qu'elle considère indispensable pour assurer un service de qualité près des pauvres.

Vincent de Paul fixe le début de la Compagnie en 1630, date où il a accueilli Marguerite Naseau, cette paysanne de Suresnes qui, la première, s'est présentée pour servir les pauvres malades de Paris. Vincent met l'accent sur cet événement qui l'a marqué : la venue de cette paysanne. et il souligne l'importance du service des pauvres par des femmes et filles pauvres. Marguerite, selon les paroles de Vincent de Paul « *a eu le bonheur de montrer le chemin aux autres* »<sup>5</sup>, mais elle n'a jamais vécu en communauté.

En 1641, Louise va de nouveau insister sur l'importance de la vie communautaire pour le service. A la suite de son mariage avec Eléonore de Berge, catholique, le duc de Bouillon a abjuré la religion protestante. Les habitants de son duché de Sedan doivent devenir catholiques selon les lois en vigueur : la religion du prince est la religion du peuple. La duchesse veut prouver que les catholiques ne s'enferment pas dans les grandes villes et qu'ils savent venir en aide aux plus pauvres. C'est pourquoi elle demande à Monsieur Vincent, pour son duché, des Sœurs qui montreront aux protestants que la foi catholique se manifeste dans les œuvres caritatives. Celui-ci ne peut refuser, mais le nombre des Sœurs est encore très peu élevé. Il envisage d'envoyer Marie Joly. Immédiatement Louise réagit avec beaucoup de diplomatie :

*« La résolution qu'il me semblait que vous aviez prise de ne jamais envoyer seule m'est si fortement demeurée en l'esprit, qu'il me paraît nécessaire d'envoyer quelqu'une avec elle. »<sup>6</sup>*

<sup>4</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – mai 1633 – Coste I, 200

<sup>5</sup> Conférence de juillet 1642 – Coste IX, 77

<sup>6</sup> Louise de Marillac à Vincent de Paul - 9 février 1641 – Ecrits 49

Jésus Christ a choisi des disciples pour porter la Bonne Nouvelle, ils n'allaient jamais seuls, mais par deux ou en groupe. Pour Louise, la vie en communauté est essentielle pour la mission car c'est un lieu qui doit rayonner la charité. Vincent de Paul va accepter le choix fait par Louise d'une deuxième Sœur, tout en manifestant des doutes sur ses compétences !

Toute sa vie Louise de Marillac sera attentive à ce que la vie communautaire soit réellement fraternelle. Elle réagit lorsqu'elle apprend que les deux Sœurs de Richelieu mènent une vie totalement indépendante. Leur comportement n'est plus témoignage de charité.

*« J'ai appris, ce que j'ai toujours appréhendé beaucoup, que votre petit emploi qui réussissait si bien pour le soulagement des malades et l'instruction des filles, n'a de rien servi à votre perfection, et au contraire, il semble que cela vous ait nuï, puisque la bonne odeur que vous donniez commence à se perdre. »<sup>7</sup>*

Pour elle, le service n'est pas suffisant, même s'il est bien fait. La charité doit commencer par l'entourage propre, sinon elle n'est pas crédible.

Connaissant les multiples difficultés que les Sœurs rencontrent dans cette vie en commun, Louise de Marillac, en accord avec Vincent de Paul, leur présente comme modèle la vie trinitaire.

Louise de Marillac contemple particulièrement l'Amour qui unit les trois personnes divines, l'Amour que sont ces trois personnes divines. Elle exhorte les Sœurs à vivre ensemble dans une profonde union :

*"Nous devons par relation à la Sainte Trinité n'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois personnes divines."<sup>8</sup>*

N'être qu'un cœur, c'est être unies par une profonde affection, une amitié réelle. N'être qu'un esprit, c'est être unies par un même souffle, un même dynamisme. C'est reconnaître que, si Dieu a adressé à chacune un appel particulier, c'est en vue d'une même vocation, d'une même mission : être sa servante, le servir dans les pauvres.

Pour maintenir cette union, Louise parle souvent de "support". Elle sait que toute construction a besoin de fondations solides. Le mot actuel de "supporters" permet de mieux comprendre le sens du mot support employé au XVII<sup>e</sup> siècle. Sont supporters, ceux qui encouragent les autres, qui les soutiennent au cours d'une épreuve difficile. Pour Louise de Marillac, le support est à la base de l'union communautaire.

Si l'union des trois personnes de la Sainte Trinité est souvent présentée par Vincent de Paul et Louise de Marillac, ils insistent aussi sur l'autre aspect du mystère : la distinction des personnes. L'union n'est pas fusion. Dans un couple si uni soit-il, les deux époux doivent se respecter dans leur individualité. Membres d'une même communauté, réunies ensemble pour une œuvre commune, les Filles de la Charité sont amenées à reconnaître la personnalité de chacune et à la respecter. Accepter la différence chez l'autre, c'est une manière de se construire soi-même, de préciser ce que l'on est, non pour s'enorgueillir, mais pour reconnaître simplement les dons de Dieu en soi.

Louise parle de cette nécessaire et bénéfique confrontation à l'autre qui fait grandir dans l'amour de Dieu. Cet amour demande de refuser la démission ou la lâcheté devant les difficultés inhérentes à la vie ensemble, ou le désir inconscient d'annexer l'autre, en la privant plus ou moins de sa liberté.. L'égalité des personnes divines est un appel à s'harmoniser les unes aux autres.

## **L'importance d'une formation solide**

Une des premières préoccupations de Louise de Marillac, après avoir réuni chez elle les premières filles, a été de leur assurer une formation de base : apprentissage de la lecture et de l'écriture, approfondissement de la religion chrétienne, connaissance des soins élémentaires pour les malades.

Très vite, Louise se rend compte qu'elle ne peut tout faire. Elle fait donc appel à des personnes compétentes. Pour former les Sœurs qui vont être chargées d'instruire les petites filles, elle pense qu'il serait bon de les envoyer chez les Religieuses Ursulines spécialisées pour l'éducation. Elle soumet son idée à Vincent de Paul qui se montre assez réticent.

---

<sup>7</sup> Louise de Marillac aux deux Sœurs de Richelieu – 28 octobre 1639 – Ecrits 20

<sup>8</sup> Instructions pour les Sœurs partant à Montreuil sur Mer - Ecrits 764

« *Je n'attends pas grand'chose de cette manière de communiquer des Ursulines avec vos filles.* »<sup>9</sup>

Vincent de Paul craint que les Filles de la Charité dont la vie est très simple prennent les habitudes plus relevées des Ursulines et éprouvent l'envie de changer de communauté. Faisant confiance à Louise, il donne cependant son accord.

Pour assurer la formation spirituelle des Sœurs, Louise demande à Vincent de Paul de les réunir régulièrement. Consciente de l'importance de l'enseignement prodigué, Louise rédige, après chaque conférence, un compte-rendu. Assez rapidement, Vincent de Paul donne priorité à d'autres occupations : Louise ne comprend pas qu'il laisse ainsi les Filles de la Charité. Elle insiste pour qu'il vienne. Vincent promet et au dernier moment, il décommande la réunion. Il fait passer, avant les Filles, les Dames, les Prêtres, la Reine, etc... Louise supporte cela très mal. Dans le compte-rendu des quelques conférences que fait Monsieur Vincent, elle fait ses commentaires. Le 16 août 1640, elle note que Monsieur Vincent est pressé : « *Il s'en est même fallu de peu que je ne vienne aujourd'hui, car j'ai dû aller fort loin à la ville ; aussi aurai-je peu de temps à vous parler.* »

Le 16 août 1641, Louise souligne les excuses de Monsieur Vincent : « *Il y a longtemps que j'aurais dû vous réunir (cela fait un an qu'il n'est pas venu !), mais j'en ai été empêché principalement par ma misère et mes affaires. Et puis, mes filles, j'espère que la bonté de Dieu aura par elle-même suppléé à ce que je vous dois.* »

C'est monsieur Portail, l'assistant de Vincent de Paul, qui assure la Conférence, le 9 mars 1642. Au milieu du compte-rendu, Louise note : « *Monsieur Vincent arriva sur les cinq heures, et sa charité, après avoir entendu les pensées de quelques-unes de nos sœurs, continua : « Mes sœurs, il se fait trop tard ; ... il faut remettre à dimanche prochain... »*

Louise ne peut supporter une telle situation : pour elle la formation est indispensable. Pour éviter tout oubli de la part de Monsieur Vincent, elle envoie un ou deux jours avant la date retenue, un billet de rappel. « *Je supplie très humblement votre charité de se souvenir du besoin que nous avons de la Conférence que vous nous avez fait le bien de nous promettre pour demain jeudi.* »<sup>10</sup> Vincent de Paul deviendra plus régulier et Louise acceptera la présence d'un Prêtre de la Mission lorsque Vincent de Paul ne pourra venir.

Dans les communautés, les Sœurs sont invitées à partager leur savoir. Pas question de retirer une Sœur d'une communauté si elle n'a pas appris à sa compagne ce qui est nécessaire pour les soins aux malades ou l'éducation des enfants. De même, il n'est pas question de garder ses compétences pour elle seule. Cela est bien précisé à Henriette Gesseume, très compétente pour préparer les différents remèdes. Il lui est demandé de partager sa grande connaissance des plantes et des différentes poudres avec Claude Carré.

Louise de Marillac, si elle souhaite une formation solide, adaptée, se méfie des Sœurs qui désirent apprendre pour devenir des savantes. Elle est très soucieuse de la manière utilisée par Julienne Allot pour faire le catéchisme aux enfants et malades de La Fère. Cette Sœur semble vouloir éblouir son entourage et emploie des expressions qui la dépassent.

D'autres, qui « *ont âpreté à paraître savante* » considérant le savoir qu'elles ont acquis et qu'elles s'efforcent de compléter sans cesse, pensent déchoir si on leur demande de faire des tâches ménagères ! Quelle souffrance pour Louise de voir ainsi détourner de son sens la nécessaire formation pour un service efficace.

## **Valorisation de la femme paysanne**

Au cours des visites des Confréries de la Charité qu'elle effectue à partir de 1629, Louise de Marillac prend conscience de la grande pauvreté des petites filles, de leur totale ignorance tant au plan humain que religieux. Elle constate un certain mépris pour la fille dont le travail consiste et consistera à s'occuper des soins des bêtes et de l'entretien de la maison. Louise s'efforce de regrouper ces enfants et

<sup>9</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – vers 1638 – Coste I, 437

<sup>10</sup> Louise de Marillac Vincent de Paul – Ecrits 143

de leur faire un peu de catéchisme. Elle s'évertue, malgré les oppositions rencontrées à leur trouver une « maîtresse d'école », une femme qui pourra leur apprendre quelques rudiments de la lecture et leur expliquer les principaux mystères de la foi chrétienne.

Après la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, elle organisera des petites écoles pour les filles pauvres des campagnes. En faisant cela, Louise de Marillac conteste, sans aucun souci, l'opinion de son temps. Montaigne pensait que la femme n'avait pas besoin d'apprendre à lire. Richelieu, dans son testament politique, note le danger qu'il résulterait d'une connaissance des lettres par tous, en particulier par les pauvres paysans : l'agriculture serait ruinée, l'armée ne serait plus gouvernable, la France serait remplie de chicaneurs, le repos public serait troublé. Louise sait bien que l'instruction reçue sera, plus tard, la seule richesse de tous ces enfants. Elle a longuement écouté Marguerite Naseau, cette paysanne de Suresnes, qui a appris à lire toute seule en gardant les vaches. Pour Louise, tout enfant a droit à l'instruction tant sur le plan humain que sur le plan spirituel.

Louise de Marillac insiste sur l'accueil de tous ces enfants défavorisés. sans leur faire reproche de leur saleté, de leur ignorance. Elle initie les Sœurs à donner un enseignement adapté cherchant à développer l'intelligence de leurs élèves, à susciter leur intérêt, à découvrir les capacités cachées et à s'efforcer de les développer.

En 1638, commence à Paris l'Œuvre des Enfants Trouvés, présidée par Monsieur Vincent et gérée par les Dames de la Charité. Les Sœurs accueillent tous ces petits enfants, les nourrissent, les soignent.

En 1640, le nombre des enfants augmentant sans cesse, Louise invente le placement en nourrice. Pour cela elle s'adresse aux femmes de la campagne. Au cours de ses visites dans les villages, elle a constaté l'amour simple mais vrai pour leurs enfants. Elle a la certitude que ces femmes accepteront de se charger de ces enfants méprisés par la société parisienne. Elle leur fait confiance, mais Louise de Marillac n'est pas une femme naïve. Elle a prévu une rémunération régulière pour les parents nourriciers. elle fait tout éviter les fraudes : nécessité de présenter un certificat de vie et de bonne éducation pour toucher la somme mensuelle, visite régulière par les Dames ou les Filles de la Charité.

Lorsqu'elle propose à Vincent de Paul de réunir les filles qui travaillent dans les paroisses de Paris dans un groupe distinct de celui des Dames de la Charité, Louise de Marillac apprécie les valeurs spirituelles qui animent ces paysannes, le sérieux de leur vie. Elle n'hésite pas à affirmer qu'elles peuvent, comme les nobles et les bourgeoises, seules admises dans les Monastères, assumer réellement une vie consacrée à Dieu et aux pauvres.

Par la suite, Louise accepte d'envoyer au loin ces filles. Pas de clôture, pas de monastère pour les protéger du monde comme c'est le cas pour les religieuses. C'est une véritable révolution au XVIIème siècle. Louise de Marillac fait confiance aux Sœurs, à leurs capacités pour surmonter les difficultés, les tentations d'une vie en plein monde. Connaissant les combats qu'il est parfois nécessaire de livrer, Louise de Marillac leur propose comme modèle, Marie, la femme par excellence, choisie par Dieu lui-même pour être la mère de son Fils

Louise défend, avec beaucoup d'insistance, la sécularité de la Compagnie des Filles de la Charité, sa vie en plein monde. Sa position surprend, étonne. Ayant rencontré le Procureur Général, Louise commente son entrevue à Monsieur Vincent : « *Il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières. Je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier. Il me dit cela était sans exemple ... qu'une chose d'une telle importance méritait que l'on y pense bien.* » <sup>11</sup> La sécularité est indispensable au service des pauvres. Leurs servantes doivent pouvoir les rejoindre partout où ils sont.

Le Concile de Trente a réaffirmé la responsabilité des Evêques dans leurs diocèses. Louise de Marillac, tout en affirmant que les Filles de la Charité ne sont que de simples chrétiennes, des filles de paroisses, désire, à cause du service des pauvres, les soustraire juridiquement de l'autorité des Evêques. Un certain nombre d'entre eux n'accepte pas ces femmes qui se disent consacrées à Dieu et qui vont

---

<sup>11</sup> Louise de Marillac à Louise de Marillac Ecrits 312

librement dans les rues : ils veulent leur imposer le cloître, comme l'a fait l'Evêque de Lyon pour les Visitandines de François de Sales.

Pour éviter cette éventualité, Louise demande que les Filles de la Charité soient sous la responsabilité juridique de la Congrégation de la Mission. Vincent de Paul, très respectueux des décisions du Concile, de l'autorité réaffirmée des Evêques face à la vie chrétienne de leur diocèse, refuse tout d'abord cette responsabilité juridique.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la reconnaissance d'une nouvelle association doit d'abord être faite par l'Eglise, puis ensuite par l'Etat. Vincent de Paul hésite à demander la reconnaissance officielle de la Compagnie. Au contraire, Louise souhaite que celle-ci ait une existence légale. En 1642, une première Supplique à l'Archevêque de Paris est préparée. Elle est revue un an plus tard. Mais il faut attendre août 1646 pour son envoi ! Louise n'a pas relu la dernière mouture, étant partie conduire six Sœurs à l'hôpital de Nantes.

La réponse arrive assez rapidement, dès le mois de novembre. Louise ne peut retenir son étonnement en lisant le texte. Immédiatement, elle transmet par écrit ses réactions à Monsieur Vincent. Elle refuse de lire ce texte aux Sœurs, car elle voit un réel danger à ce que la Compagnie soit placée sous la juridiction plénière de l'Archevêque de Paris, comme l'indique le document. Pour Louise, cette dépendance de l'Evêque offre des dangers pour le service des pauvres à domicile, va à l'encontre de la volonté de Dieu. Louise supplie Vincent de Paul d'accepter d'être nommé Directeur des Filles de la Charité. La supplication de Louise ne reçoit aucune réponse.

Six mois plus tard, le 30 mai 1647, durant la conférence, Vincent de Paul arrête son discours, et explique : « Maintenant mes filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier... Dieu veut vous lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Paris. Voici la requête qui lui a été présentée, et voilà les règles, puis voici l'approbation. Je vous en vais faire lecture de l'une après l'autre. »<sup>12</sup> Et la secrétaire ajoute : « Ce que sa charité se donna la peine de faire, quoiqu'il y eût beaucoup d'écritures. »

Louise qui est présente n'a pas réagi. Mais elle est profondément bouleversée, voire indignée. Il lui faudra presque six mois pour faire la paix en elle ! En novembre 1647, elle peut enfin s'adresser à nouveau à celui qu'elle désire comme Supérieur de la Compagnie. Elle confirme ce qu'elle a exprimé un an plus tôt :

*« Il serait plus avantageux à la gloire de Dieu que la Compagnie vint à manquer entièrement (à disparaître), que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. »*<sup>13</sup>

Toujours pas de réponse de Vincent de Paul. Alors Louise s'adresse à la reine Anne d'Autriche la suppliant d'envoyer une lettre au Pape pour obliger le Supérieur de la Congrégation de la Mission d'accepter cette responsabilité. La supplique est envoyée au Pape, Le texte de l'approbation qui avait été remise au Parlement pour son enregistrement officiel, est retiré et mis de côté. Rien ne peut être fait avant la réponse papale. Les années passent, Rome ne répond pas.

Vers 1650-1652, Vincent de Paul fatigué, voyant Louise souvent malade, accepte d'envoyer une nouvelle supplique à l'Archevêque de Paris, qui est alors le Cardinal de Retz. Arrêté sur ordre du Roi Louis XIV, car il est un opposant farouche, l'archevêque a été emprisonné ; il a réussi à s'échapper et s'est réfugié à Rome où les Lazaristes l'ont accueilli. C'est de là qu'en janvier 1655, il signe la nouvelle Approbation de la Compagnie, en nommant Supérieur de la Compagnie des Filles de la Charité Monsieur Vincent de Paul et ceux qui lui succéderont comme Supérieur de la Congrégation de la Mission.

Un autre débat va se présenter où Louise de Marillac mettra en avant les capacités de quelques-unes des Filles de la Charité de la diriger à l'avenir.

En janvier 1650, meurt Madame de Villeneuve. Avec l'aide de Vincent de Paul, elle a fondé en 1641 la Congrégation des Filles de la Croix pour l'accueil des femmes en détresse. La nouvelle

<sup>12</sup> Conférence du 30 mai 1647 – Coste IX, 323-324

<sup>13</sup> Louise de Marillac à Vincent de Paul – Ecrits 233

supérieure de cette congrégation n'est pas choisie parmi les Sœurs qui la composent. C'est à une Dame de la Charité, Madame de Traversay, qu'est confiée cette responsabilité Vincent de Paul se pose alors la question : A qui fera-t-on appel pour remplacer Louise de Marillac ? Cette interrogation provoque de longues délibérations pour « *savoir quelle direction sera la meilleure, soit une de la même compagnie, ou celle des dames de la Charité* ». Vincent de Paul se demande si une fille paysanne aura la capacité de diriger la Compagnie, mais de l'autre côté une Dame de la Charité « *ne pourra pas continuer l'esprit que Notre-Seigneur a mis en ladite compagnie, pour ne l'avoir pas reçu elle-même.* » Il semble bien que Louise ait insisté pour que le choix de la nouvelle Supérieure se fasse au sein même de la Compagnie des Filles de la Charité.

Il est donc décidé « *de faire choix, à la pluralité des voix, de celle que la compagnie jugera être la plus propre à cet effet.* » Tout ce cheminement est explicité par Vincent de Paul lui-même dans une lettre à Charles Ozenne <sup>14</sup>, Lazariste en poste à Varsovie. La reine de Pologne voulait imposer une de ses Dames d'honneur pour Supérieure des Filles de la Charité venues dans sa capitale. Cette lettre du 20 novembre 1654, montre que la décision est prise. La nouvelle Supérieure sera élue par les Sœurs.

Mais il semble que Vincent de Paul s'inquiète des risques que cela présente. Qui sera élue ? Les Sœurs sauront-elles faire un bon choix ? Durant l'hiver 1656, Louise de Marillac tombe malade, ses jours sont en danger. Vincent de Paul va la trouver et simplement lui parle de sa succession. Il souhaiterait que, pour la première fois, la nouvelle supérieure soit désignée et non élue.

Le 27 août 1660, lors de la réunion des Sœurs au cours de laquelle doivent se faire les élections des Conseillères et de la Supérieure Générale, Vincent raconte comment s'est passée sa rencontre avec Louise mourante. Il lui a expliqué le sens de sa démarche et demandé : « *Mademoiselle, ne jetez-vous point les yeux sur quelqu'une de vos filles pour être en votre place ?* » Après un temps de réflexion, Louise répond : « *Je trouve que ma sœur Marguerite Chétif serait bien propre. C'est une fille qui a paru sage partout* ». Louise n'a pas cherché une fille d'origine noble, mais a choisi une fille d'origine pauvre. Marguerite est née à Paris : ses parents, probablement des artisans, habitaient sur la paroisse Saint Sulpice.

Vincent semble s'excuser d'imposer ainsi la nouvelle Supérieure « *je le fais pour cette fois seulement* ». Mais il est rassuré, la Compagnie sera en de bonnes mains.

Les trois touches particulières que Louise a apportées au Charisme de Vincent de Paul restent d'actualité.

L'importante donnée par Louise de Marillac à la vie fraternelle rejoint ce qu'a dit le pape Jean Paul II en 1996 dans l'Exhortation apostolique sur la Vie Consacrée. Elle est chemin de conversion permanente, découverte d'une relation privilégiée au Dieu Trinité. « *La vie fraternelle est un élément fondamental du cheminement spirituel des personnes consacrées, pour qu'elles se renouvellent constamment et pour qu'elles accomplissent pleinement leur mission dans le monde : cela découle des motivations théologiques qui en sont la base* ». <sup>15</sup>

Les Constitutions revues en 2004 confirment le but que Louise de Marillac a donné à toute formation « *Cheminement de toute la vie, la formation prépare les Filles de la Charité à donner des réponses toujours nouvelles aux appels continuels de Dieu. Elle n'est pas seulement un besoin. C'est une question de justice envers les pauvres et envers chaque Sœur.* » <sup>16</sup>

La *Promotion Féminine* est toujours d'actualité, spécialement en des lieux et des pays où la fille et la femme sont peu instruites, peu éduquées, peu respectées. L'œuvre entreprise par Louise de Marillac se poursuit inlassablement, avec des méthodes, des accents différents.

Le charisme de la Compagnie s'est développé au sein de la culture paysanne. Louise de Marillac, originaire d'un autre milieu social, a su en découvrir les richesses, les valeurs. Elle a pu ainsi, en accord

---

<sup>14</sup> Vincent de Paul à Charles Ozenne – 20 novembre 1654 – Coste V, 228

<sup>15</sup> Exhortation apostolique la Vie consacrée - Jean Paul II - n° 45

<sup>16</sup> Constitutions C. 52 a

avec Vincent de Paul, inculturer la vie religieuse dans ce monde des pauvres, en adaptant les formes, les structures.

Le charisme de Louise de Marillac est inséparable de celui de Vincent de Paul. Les apports de l'un et de l'autre sont devenus richesses pour les pauvres et exclus de la société du XVIIème.. Par le service rendu par ceux qui ont suivi Vincent de Paul et Louise de Marillac, le monde des démunis, des exclus a été reconnu. L'Eglise et la société ont porté un autre regard sur le pauvre. La parole de Jésus a été entendue « Ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait ».

Les Constitutions, en fidélité à Saint Vincent et Sainte Louise, rappelle que la nécessité pour la Compagnie de garder souplesse et mobilité pour répondre aux nouvelles formes de pauvreté et rejoindre là où ils sont. les plus démunis parmi les pauvres. C'est le dernier souhait de Louise de Marillac :

*« O ! quel bonheur, si la Compagnie n'eût plus que à servir les pauvres démunis de tout ! et pour cela la dite Compagnie ne se doit jamais départir de l'épargne, ni changer de manière de vie... qu'elles aillent servir les pauvres spirituellement et corporellement, à la sourdine n'importe ... »*<sup>17</sup>

Trois siècles plus tard, le Document *Mutuæ Relationes* confirme la pensée de Louise de Marillac. Il souligne que le caractère charismatique propre de tout institut exige une vérification continue et insiste particulièrement sur la docilité à l'Esprit, l'attention intelligente aux circonstances et aux signes des temps, l'audace dans les initiatives, la volonté d'insertion dans l'Église.<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Inconvénients pour la Compagnie – 1660 – Ecrits 821

<sup>18</sup> cf. *Mutuæ relationes* n° 12